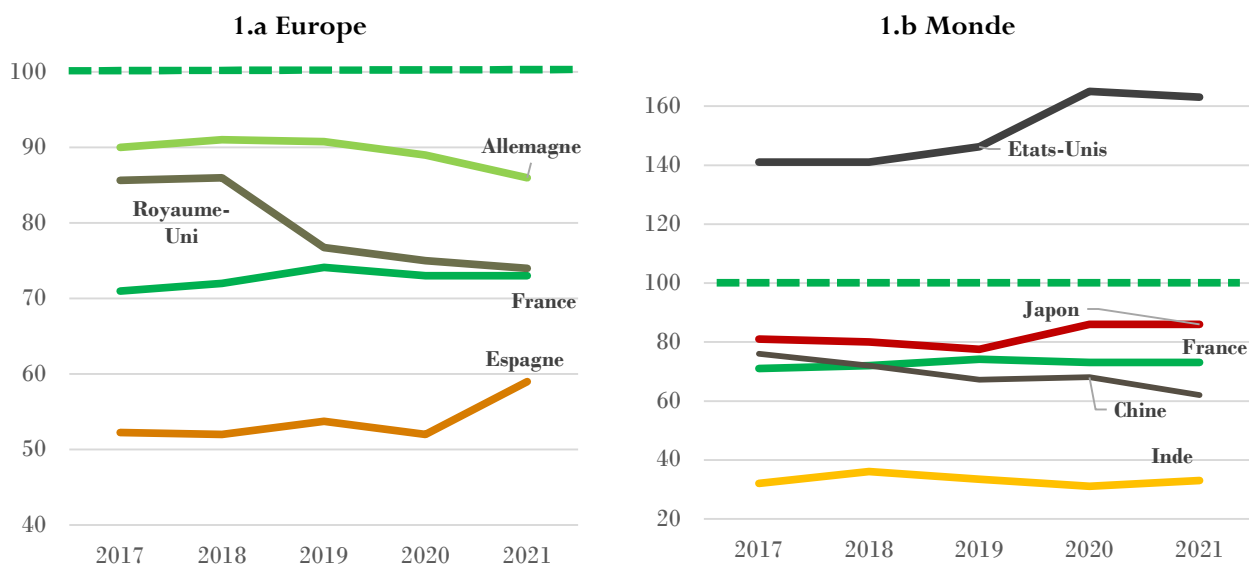


La stabilité du CIR constitue la condition première de la compétitivité des écosystèmes de RDI français

Alors que la concurrence fiscale internationale s'accroît¹ et que la compétition pour les connaissances et les compétences les plus pointues s'intensifie (cf. le cours du chercheur américain), pour la troisième année, la France choisit d'amoindrir l'efficacité du CIR. Une période d'incertitude s'ouvre dont les écosystèmes de recherche-développement-innovation (RDI) risquent de subir rapidement les conséquences dramatiques.

Graphique 1 – Au cours des 5 dernières années, en Europe, la compétitivité française s'érode alors qu'à l'échelle internationale la position relative de la France se banalise.



Ces graphiques traduisent l'évolution du cours du chercheur, établi grâce aux données collectées au sein du Panel de l'ANRT au cours des 5 dernières années. Les valeurs de l'axe des ordonnées correspondent au cours du chercheur exprimé en indice. La ligne en pointillés (— — —) symbolise le cours du chercheur français sans CIR (ni subventions).

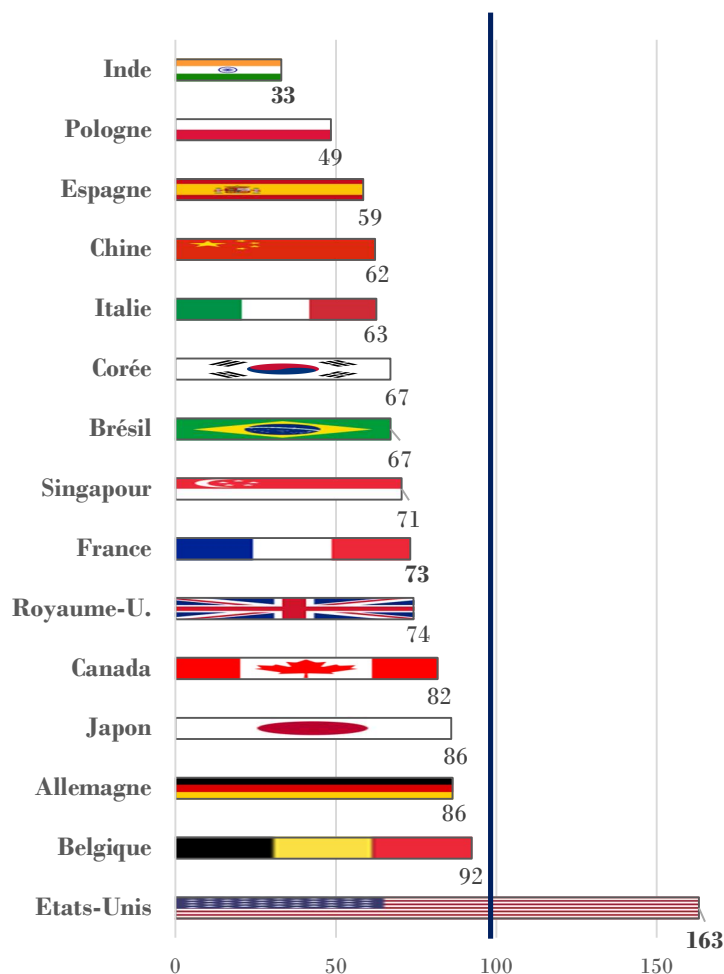
Les représentations graphiques 1.a et 1.b illustrent la façon dont a évolué l'effet du CIR sur le cours relatif du chercheur. La droite en pointillés verts d'ordonnée 100 à l'origine rappelle qu'en Europe, sans le CIR, le cours du chercheur français aurait été entre 10 et 14 points de pourcentages supérieurs à celui l'Allemagne. Vis-à-vis de l'Espagne, l'écart, bien que se réduisant au désavantage de cette dernière, aurait oscillé entre 48 et 41 points de

¹ "New Forms of Tax Competition in the European Union: An Empirical Investigation", EU Tax Observatory, 22 Novembre 2021.

pourcentage. Les sites espagnols représentent une menace pressante dans plusieurs secteurs de recherche et de développement technologique étant donné les conditions-cadres en matière de RDI.

Le graphique 2 ci-dessous expose la photographie 2021 du cours du chercheur effectuée à partir des données de coût moyen 2020. Ces indices comparés, qui intègrent les effets des systèmes d'aide en faveur de la R&D industrielle des pays de localisation, sous-tendent les raisonnements différentiels des décideurs. Les deux bornes extrêmes de notre échantillon depuis 2010, les Etats-Unis et l'Inde, sont éloignées par 130 points de pourcentage ; en Europe, 43 points de pourcentage séparent la Pologne de la Belgique.

Graphique 2. – Cours du chercheur 2021 (CIR 2020)



| 100 = Coût France sans CIR ni subventions |

Le cours du chercheur français se maintient à 73, en position médiane au sein de notre échantillon.

Les écarts de cours sont susceptibles d'exercer une influence d'autant plus importante sur les décisions de rééquilibrage des équipes de R&D que la proximité géographique s'accroît. Le chercheur Français bénéficie toujours d'un avantage comparatif favorable vis-à-vis de l'Allemagne (13 points) et de la Belgique (19 points), bien qu'en diminution dans les deux cas.

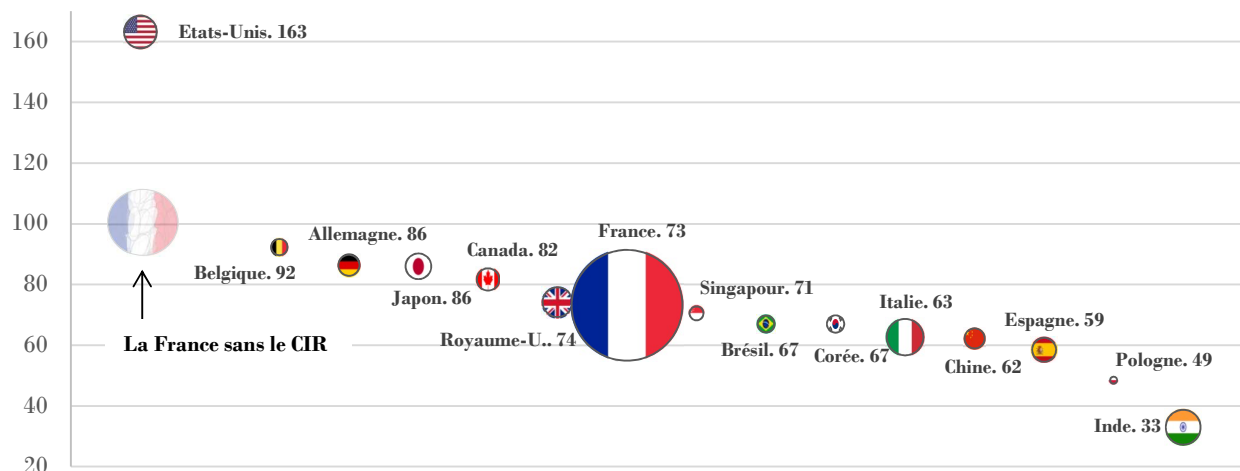
Les cours étatsuniens semblent se stabiliser à 163. Ils sont 2,23 fois plus élevés que les cours français. Le maintien d'équipes de recherche sur le territoire américain : un luxe que bien peu de multinationales peuvent se permettre. Tensions très fortes à la hausse dans le numérique et inefficacité des dispositifs de soutien public à la R&D contribuent à renforcer ce phénomène observé depuis plus de dix ans.

Bien que rogné en 2019, 2020 et 2021/2022, le CIR français préserve la compétitivité de la recherche industrielle nationale. Son avantage relatif se réduit toutefois avec la plupart des autres économies avancées dans lesquelles, au fil du temps, s'installent des dispositifs analogues. Quinze pays parmi les 20 premiers en termes de soutien public à la R&D soutiennent majoritairement leur écosystème de recherche industriel par une aide fiscale². Le résultat remarquable de cet effort important s'apprécie à l'aune de la poursuite du mouvement d'internationalisation de la R&D nationale, grâce aux entreprises multidomestiques à bases françaises, mais aussi par la constance, voire la croissance relative, de leurs implantations sur le territoire national. Pour les entreprises du Panel, cette proportion

² Selon le « OECD Science, Technology and Innovation Outlook 2021 », données 2018.

a plutôt évolué favorablement (cf. les millésimes précédents). En 2021 encore, la taille du drapeau français dans le graphique 3 (ci-dessous) représente un peu plus 53% du total.

Graphique 3. – Les chercheurs des entreprises du Panel de l’ANRT effectuent principalement leurs travaux en France, preuve réitérée de l’efficacité du CIR jusqu’ici



Clé de lecture : La taille des drapeaux est proportionnelle aux effectifs de R&D des entreprises du panel. La position sur l'axe des ordonnées indique le cours du chercheur exprimé en indice : la valeur 100 correspond au coût moyen du chercheur français sans CIR ni subvention.

L’Europe, l’Asie puis les Amériques, tel est le classement, stable, par taille d’effectifs de chercheurs des entreprises de notre Panel.

Attractivité : « attention fragile »

L’attractivité du territoire national pour les compétences pointues des recherches indispensables aux changements auxquels l’évolution des besoins socioéconomiques soumet aujourd’hui les entreprises est fragile. Le Panel de l’ANRT a toujours souligné l’impact significatif des évolutions du différentiel de coûts des chercheurs sur la taille des équipes de R&D, en particulier entre pays proches géographiquement. Ainsi en va-t-il des recherches dans les technologies environnementales susceptibles de quitter le territoire national pour des régions d’Espagne offrant des conditions d’accueil, économiques en particulier, relativement plus favorables.

Parmi les emplois qualifiés, les chercheurs sont parmi les plus mobiles. Le ‘mercato’ des chercheurs ‘star’ et à ‘haut-potentiel’ n’a pas de frontières géographiques. Les exemples récents de ‘transfert’, souvent avec toute une équipe ne manquent pas, notamment dans le secteur des technologies numériques. Plus généralement, les conditions de début de carrière des chercheurs au sein des entreprises intensives en connaissance sont clés, la compétition s’intensifiant. Le CIR, dont le dispositif Jeune docteur, constitue donc un atout essentiel à la préservation de l’attractivité du territoire national en termes de R&D.

La « fin du doublement³ » prend effet le 1^{er} janvier 2022. Il n’est pas certain, à l’heure où ces lignes sont écrites, que la mesure compensatoire qui fait l’objet de l’amendement gouvernemental dans le PLF 2022, nommé crédit d’impôt pour la recherche collaborative (CICo), suffise à éviter l’effacement annoncé des relations partenariales. Outre le caractère restrictif de la définition des dépenses de R&D concernées, la mesure souffre de trois autres handicaps significatifs. Il s’agit d’un crédit d’impôt distinct du CIR et avec lequel l’articulation éventuelle reste entachée d’incertitude. Le montant du plafond auquel s’applique la mesure est arbitrairement bas (6 millions

³ De l’assiette du CIR retenue pour les dépenses de R&D éligibles en cas de recherches confiées à un établissement public.

d'euros), pénalisant de fait les plus vertueuses des entreprises qui entretiennent beaucoup de relations de collaboration de recherche. Les dépenses susceptibles d'être exposées ne peuvent concerner que des travaux collaboratifs nouveaux, débutant en 2022. Du fait de cette simple date d'effet, va se trouver exclue du dispositif une partie substantielle des projets déjà engagés, les projets collaboratifs s'étalant sur plusieurs années.

*
* *

Treize groupes internationaux, membres de l'ANRT, qui effectuent une partie de leur recherche en France ont accepté, cette année encore, de calculer puis de communiquer à l'ANRT les coûts de revient comparés de leurs chercheurs (compte tenu des aides directes et fiscales) dans les pays dans lesquels ils investissent en recherche.

Ces groupes investissent plus de 14 milliards d'euros en recherche-développement dans le monde ; cette année, près de 68 000 chercheurs sont pris en compte dans cette comparaison, dans une variété de secteurs d'application.

Ils ont des équipes de R&D dans plus de 30 pays et maintiennent cependant, en moyenne, plus de la moitié de leurs effectifs en France ! Et ce, pour des raisons qui n'ont pas toutes à voir avec l'habitude ou le patriotisme. L'explication est simple et tient en un mot : compétitivité (coût et hors coût).



Un thermomètre fidèle et complet

Les groupes internationaux n'ont que des bonnes raisons de voir la France comme une terre d'accueil favorable à leurs investissements de recherche. La qualité de la recherche et la proximité de marchés importants puis, à propositions internes de qualité comparable, le coût des chercheurs et les coûts de la recherche favorables emportent la décision en faveur de l'un ou l'autre des sites de Recherche et surtout de Développement de l'entreprise.

Le chercheur

Dans le cadre de cette étude, ne sont concernés que des chercheurs en entreprise. Il s'agit de salariés dont la fonction est la recherche-développement et qui ont contribué à au moins un projet de recherche pendant la période considérée.

Une approche méthodique privilégiant la cohérence interne

En prenant comme référence le coût moyen du chercheur en France avant toute subvention et mobilisation du crédit d'impôt recherche (base 100), l'ANRT a agrégé les données comptables propres à chaque groupe pour produire le cours constaté du chercheur par pays.

Les coûts moyens du chercheur pour un pays donné ne sont présentés qu'à deux conditions :

- le panel ANRT dispose d'au moins deux moyennes de coûts chargés émanant de deux entreprises différentes,
- les effectifs des centres de recherche considérés sont supérieurs à 20 personnes.

La mise en commun des lignes comptables utilisées par chacun produit une harmonisation des informations ; et ce, sans nier les différences d'organisation comptable entre les groupes. Les informations sont ainsi homogènes au niveau groupe. Les écarts internationaux ont alors une forte représentativité.

Une fiscalité vertueuse

La justesse d'une politique d'incitation fiscale consiste à doter son pays de conditions dans lesquelles les ressources publiques mobilisées produisent l'effet escompté, ni plus ni moins. Faute de disposer d'informations solides issues du terrain, le législateur ne connaît pas l'impact des politiques menées ailleurs dans le monde et s'efforce de viser juste. Les études réalisées sur le Crédit d'impôt recherche, en particulier par l'OCDE, quantifient des impacts théoriques, à un niveau macro-économique. Malgré leurs qualités intrinsèques, ces travaux n'ont pas la capacité de décrire l'effet cumulé réel de l'ensemble des politiques publiques, aides directes et incitations fiscales sur les comptes des entreprises.

Seule la comptabilité des grandes entreprises retrace la réalité, tous avantages et toutes charges pris en compte. Les systèmes comptables et fiscaux des groupes multinationaux imposent solidité et cohérence ; le contrôle de gestion et le *business intelligence* permettent d'en extraire des données décisionnelles. L'information est donc hautement sensible : elle reflète à la fois la stratégie des entreprises et celle des gouvernements à travers des régimes de subventions propres à un secteur, à une localisation, à la géographie des enregistrements de la propriété intellectuelle dans un pays.

Absence de plafonnement signifie absence d'effets d'aubaine

Un plafonnement définit un optimum attendu par les pouvoirs publics. Le plafond indique le maximum d'investissement en recherche qu'attend le pays. Il est, par construction, plus favorable à ceux qui effectuent une petite partie de leur investissement recherche en France ; il l'est moins pour ceux qui font des sites Français leurs principaux hubs mondiaux de recherche.